

Les Grangettes (25)

Code postal : 25160

Situé à 864 m d'altitude, le village domine le lac de Saint-Point, plan d'eau naturel de 370 ha, long de 6,5 km et large de 800 m ; le territoire communal est situé sur la rive gauche du lac ; l'habitat épouse la forme du versant sur lequel il est bâti et est en pente. Le village est à 10 km au sud de Pontarlier et à 70 km au sud de Besançon. Les Grangettes comptaient 146 habitants en 1688 ; 171 en 1790 ; 174 en 1851 ; 131 en 1926 et 144 en 1982 ; Territoire communal de 539 ha dont 210 en forêts.

Toponymie :

Grangiis (1266) – Grangiis juxta lacum Domini Valteri (1296) – in territorio Grangiarum (1322) – Grangete (1348) – les Grangetes (1370) – Grangettes (1683)

Histoire :

Au XII^{ème} siècle les moines de Romainmôtier s'installent dans un prieuré sur les rives du lac à Saint-Point ; ainsi apparaissent dans les textes : Les Grangettes (Grangiis en 1266) mais les défrichements des moines se heurtent à ceux des laïcs, les Chalon et les bourgeois de Pontarlier. Un traité en 1471 est passé entre les communautés de Saint-Point et des Grangettes pour délimiter leur territoire respectif ; à cette époque le hameau des Grangettes ne comptait qu'une dizaine de feux mais il se développera au XVI^{ème} siècle ; à la fin de ce siècle, cinq ménages appartiennent au seigneur de Châteauneuf-en-Vennes, héritier de la comtesse de Rye. Au XVII^{ème} siècle, pendant la guerre de Dix Ans, les armées de Bernard de Saxe-Weimar détruisirent toute la région.

Histoire religieuse :

Les habitants des Grangettes se rendent d'abord aux offices à Saint-Point puis des vicariats s'installent peu à peu sur les deux rives du lac mais à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle un long conflit oppose les églises vicariales et les curés de Pontarlier : en 1741 ces communes ne veulent plus supporter les charges paroissiales devenues accablantes après l'incendie de Pontarlier (1736) où il fallut reconstruire les lieux de prière ; en 1745, requête en sens contraire des curés de Pontarlier contre les communes vicariales. Finalement, en 1771, le procès contre les curés est porté devant le bailliage d'Ornans qui, en 1774, rend une sentence favorable à la paroisse.

L'église paroissiale de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste domine le lac : élevée au XVII^{ème} siècle (vers 1635) elle a subi de nombreux travaux ; son mobilier liturgique est intéressant : une chaire à prêcher en bois sculpté du XVIII^{ème} siècle et l'ensemble maître-autel-retable également du XVIII^{ème} siècle, bel exemple de l'art baroque du Haut-Doubs.

Economie :

De grands défrichements eurent lieu à l'époque médiévale d'où la vocation rurale des Grangettes ; l'altitude, les pâturages se prêtent à l'élevage. La polyculture subsiste encore au XIX^{ème} siècle : en 1875, il existe deux sociétés de fromagerie au village, une disparaît en 1871 ; le village compte aussi un distillateur de gentiane en 1852. Au début du XX^{ème} siècle, aux Grangettes, il y a 185 ha de terres labourables en 1909 ; 29 ares sont consacrés à la culture de l'absinthe (qui n'était pas encore interdite). Dans la seconde moitié du siècle, on constate la chute des agriculteurs (il n'y a plus que 4 exploitations en 1983). La proximité de Pontarlier et le voisinage du lac expliquent la progression de la population.